

## Questions du public

17 novembre 2016

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Monsieur David.

**M. Michel DAVID** : Sur le PADD, je suis d'accord évidemment.

Vous avez très justement souligné, Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint, le problème du poids de 10 000 habitants par rapport à la Métro, des intercommunalités et des fusions éventuelles.

La loi NOTRe a prévu ces fusions et ces communes nouvelles. Or, il me semble qu'au niveau du PADD, ce sujet devrait aborder pour l'ensemble et il devrait y avoir un paragraphe là-dessus.

Parce qu'on entend de tout aussi et n'importe quoi. Un candidat à la présidence de la République dit qu'il ne faut pas qu'on passe de 36 000 à 6 000 communes. D'autres disent que la taille critique doit être 20 000 habitants.

Je rappelle que la création des nouveaux cantons ne s'est pas trop mal passée, mais qu'il y a quand même eu un certain nombre de bavures. Cela a été imposé un peu par le Préfet.

Donc, il me semble que vous avez très justement raison de discuter de ça, mais il ne faut pas seulement discuter. Il faudrait que ce soit abordé officiellement. Parce que le problème ne se pose pas que pour Eybens, pour l'arrière-pays, pour Échirrolles, etc. Il se pose aussi tout autour de l'agglomération pour les zones à la limite urbaine.

Je voulais insister un peu là-dessus. C'est très important, parce que la commune restera, quelle que soit sa taille, le premier échelon de démocratie électorale. Si les Communes attendent que ce soit imposé par des fonctionnaires technocratiques, ça se passera mal.

Je vous remercie d'y avoir pensé, mais, si vous pouviez insister pour qu'au niveau de l'Agglo, on en parle...

J'en profite pour dire aussi que l'Association des anciens maires et adjoints de l'Isère se préoccupe beaucoup de ces sujets puisque sa devise, c'est « Servir encore ». On raisonne au niveau de l'Isère beaucoup pour les communes rurales, etc., mais le problème va se poser aussi pour les agglomérations.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : C'est plus actif dans le reste de l'Isère que dans la métropole.

**M. Michel DAVID** : Oui. Voilà.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Merci. On a noté.

Autre question ?

**M. Jean-François FÉLIX** : Je voudrais poser une question de technicien à technicien concernant les panneaux photovoltaïques.

J'aimerais connaître à peu près le montant de l'investissement et, surtout, le temps de retour sur ces investissements. Un ordre d'idée.

**M. Nicolas RICHARD** : De mémoire, je crois que le montant est de l'ordre de 14 000 € (mais il faudrait que je recherche plus précisément) et que le temps de retour estimé est de l'ordre de la vingtaine d'années.

On ne fait pas de revente. C'est un temps estimé sur le prix actuel de l'électricité. Comme, dans les années à venir, le prix de l'électricité montera, le temps de retour sera bien moindre que cela.

Les panneaux ont une durée de vie garantie jusqu'à vingt-cinq ans. Donc, le temps de retour est de toute façon inférieur à cette durée, mais on s'attend à ce que le temps de retour soit bien moindre que la vingtaine d'années.

Si on fait de la revente, les temps de retour sont de l'ordre de douze ans à peu près. Là, il est un peu plus élevé, mais on trouvait que le principe de l'autoconsommation était intéressant.

On a trouvé que l'autoconsommation était un principe intéressant plutôt que de revendre puisqu'une collectivité n'a pas vocation à être un producteur d'électricité et de faire de la revente avec un maigre bénéfice dessus.

**Mme Francie MÉGEVAND, Maire d'Eybens** : Très bien. Merci à tous. Bonne fin de soirée.